



Date de la convocation Vendredi 31 mai 2024

DCC 1232/06/2024

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 juin 2024**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

Présents ou représentés 36

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, WALCK Christian (représentant de GUERREIRO Jérôme), LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 03

ZIMMERMANN Virginie (à SCHMITT Élodie), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique)

Absents, excusés 02

TAESCH Françoise, HATT René

Secrétaire de séance PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1^{er} Vice-Président

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Travaux de rénovation énergétique du Centre Aquatique Atoo-o : avenants

Il est rappelé que par délibération du 05 octobre 2023, le Conseil Communautaire a attribué les marchés de travaux pour la rénovation énergétique du Centre Aquatique Atoo-o à Hochfelden pour un montant de 556 264,58 € HT.

À ce jour deux nouveaux avenants (+5%) sont nécessaires :

- Lot 03 - Électricité attribué à l'entreprise REMOND pour un montant de 49 706 € HT
Avenant + 9 017,50 € HT pour le remplacement d'éclairages supplémentaires en LED.
- Lot 07 - Faux plafonds attribué à l'entreprise SEPPIC pour un montant de 46 864,98 € HT
Avenant n° 01 + 3 645 € HT pour le remplacement de l'ossature primaire et des dalles du faux-plafond démontable de la halle bassin.

Il est ainsi proposé d'autoriser le Président à signer ces deux avenants.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 17 février 2022 approuvant le projet de rénovation du Centre Aquatique Atoo-o à Hochfelden ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 05 octobre 2023 attribuant les marchés de travaux pour un montant de 556 264,58 € HT ;

VU le démarrage des travaux en date du 11 décembre 2023 ;

VU les propositions de modifications pour les lots 03 et 07 ;

Et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n° 01 du marché Électricité (lot n° 03) attribué à l'entreprise REMOND pour un montant de **9 017,50 € HT** et **PORTE** le montant global du marché REMOND de 49 706 € HT à 58 723,50 € HT (+18,14 %).
- **APPROUVE** l'avenant n° 01 du Faux plafonds (lot n° 07) attribué à l'entreprise SEPPIC pour un montant de **3 645,00 € HT** et **PORTE** le montant global du marché SEPPIC de 46 864,98 € HT à 50 509,98 € HT (+7,77 %).
- **AUTORISE** le Président à signer ces avenants et les documents à intervenir.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le

13 JUIN 2024

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation Vendredi 31 mai 2024

DCC 1233/06/2024

Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 juin 2024

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

Présents ou représentés 36

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, WALCK Christian (représentant de GUERREIRO Jérôme), LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeanot, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 03

ZIMMERMANN Virginie (à SCHMITT Élodie), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique)

Absents, excusés 02

TAESCH Françoise, HATT René

Secrétaire de séance PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1^{er} Vice-Président

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Construction d'un Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Schwindratzheim : dépense exceptionnelle

Lors de l'exécution du chantier de ce périscolaire, une entreprise a perforé par maladresse à de multiples reprises le bac acier couvrant le bâtiment.

Compte tenu de ces dégâts et des infiltrations qui s'en suivraient, la Communauté de Communes a mandaté un expert pour évaluer le préjudice financier afin de remplacer la totalité du bac acier. Cette expertise a validé un devis d'un montant de 84 557 € HT, montant couvert par notre assureur MSIG dans le cadre de l'assurance dommages-ouvrage / Tous Risques Chantier.

Il est ainsi proposé d'approuver l'exécution de ces travaux avec garantie de remboursement.

Le Conseil Communautaire, après avoir écouté le rapport du Président sur ce sujet et en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à signer le devis de l'entreprise **CHARPENTES MOOG** sise à Hoerdt pour un montant de **83 557 € HT**, correspondant au sinistre et à la validation de l'expert de l'assureur MSIG.
- **AUTORISE** le Président à signer la proposition d'honoraires du bureau **WEBER&KEILING** sis à Strasbourg, Maître d'oeuvre du projet, pour un montant de **1 000 € HT**.
- **PREND ACTE** de la prise en charge de ces dépenses par notre assureur.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

13 JUIN 2024

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation Vendredi 31 mai 2024

DCC 1234/06/2024

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 juin 2024**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

Présents ou représentés 36

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, WALCK Christian (représentant de GUERREIRO Jérôme), LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 03

ZIMMERMANN Virginie (à SCHMITT Élodie), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique)

Absents, excusés 02

TAESCH Françoise, HATT René

Secrétaire de séance PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1^{er} Vice-Président

1. Commande publique

1.4 Autres contrats

**Convention de mise à disposition de locaux modulaires pour une salle de classe du
Groupe Scolaire intercommunal Au Clair de Lune à Wingersheim les Quatre Bans**

Il est rappelé que le Groupe Scolaire intercommunal a été construit pour un effectif de 300 élèves alors que celui-ci ne totalisait que 270 élèves lors la construction des bâtiments en 2017.

Force est de constater que la mise en place d'un périscolaire et le bilinguisme a renforcé l'attractivité de ce territoire qui comptera à la prochaine rentrée 352 élèves.

La présente convention avec la Collectivité Européenne d'Alsace a pour objet la mise à disposition gratuite d'éléments modulaires en vue de la création d'une salle de classe avec vestiaires attendant à compter du 20 août 2024 pour une durée de 2 ans.

Les éléments mis à disposition sont :

- 5 locaux modulaires de dimension 6,04 x 2,44 m, hauteur 2,88 m, avec toiture et platelage ;
- Des panneaux en panneau sandwich 2 faces en tôle gaufrée ;
- 6 châssis PVC blanc 1,60 x 1,30 m, comportant deux ouvrants ;
- 6 volets roulants manuels 1,60 x 1,30 m ;
- 3 portes en aluminium laqué, 0,90 m de largeur de passage.

Il est ainsi proposé d'autoriser le Président à signer cette convention avec la CEA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux modulaires pour une salle de classe du Groupe Scolaire intercommunal Au Clair de Lune à Wingersheim les Quatre Bans avec la Collectivité Européenne d'Alsace, jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le
Le Président

13 JUN 2024

Le Secrétaire





Date de la convocation Vendredi 31 mai 2024

DCC 1235/06/2024

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 juin 2024**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

Présents ou représentés 36

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, WALCK Christian (représentant de GUERREIRO Jérôme), LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 03

ZIMMERMANN Virginie (à SCHMITT Élodie), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique)

Absents, excusés 02

TAESCH Françoise, HATT René

Secrétaire de séance PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1^{er} Vice-Président

7. Finances Locales

7.10 Divers

Budget Annexe des Ordures Ménagères : création d'une régie

La Communauté de Communes vend des bacs de tri et des composteurs par remise de chèques par les tiers au guichet depuis de nombreuses années. Ces chèques ont été régulièrement transmis au trésor public où les Percepteurs avaient accepté les encaissements.

Aujourd'hui, la réglementation a évolué et nos services ne sont pas habilités à accepter les chèques à l'accueil sans présence d'une régie de recette.

Nous vous proposons donc de créer une régie de recette spéciale « ordures ménagères » pour accepter les modes de paiement par chèque pour la vente des bacs de tri (les pièces détachées : roues et couvercles) et les composteurs.

Le Conseil Communautaire,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment son article 22 ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 08 juillet 2021 autorisant le Président à créer, modifier et supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 30 mai 2024 ;

Et après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE :**

Article 1^{er} : Il est institué une régie de recettes auprès de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn au budget ordures ménagères.

Article 2 : Cette régie est installée à la Maison du Pays de la Zorn 43 route de Strasbourg 67270 Hochfelden.

Article 3 : La régie fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre ;

Article 4 : La régie encaisse les produits suivants :

- Vente de bacs de tri
- Vente de composteurs
- Vente de serrures pour les bacs de tri
- Vente de serrure pour les bacs ordures ménagères
- Vente de pièces détachées pour les bacs de tri.

Article 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées par chèque ; Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une quittance manuelle extraite d'un journal à souches ;

Article 6 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès-qualités auprès de la DRFIP Grand Est et du département du Bas-Rhin - Service Dépôts de Fonds - 4, Place de la République - 67070 STRASBOURG CEDEX ;

Article 7 : Le régisseur et le mandataire seront désignés par arrêté pris sur avis conforme du comptable public assignataire ;

Article 8 : L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination ;

Article 9 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver sur son compte Dépôts de Fonds est fixé à **2.000,00 €** ;

Article 10 : Le régisseur est tenu de verser au comptable le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé par l'article 9 et, au minimum, une fois par trimestre ;

Article 11 : Le régisseur verse auprès du comptable la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par trimestre ;

Article 12 : Le Président de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn et le comptable public assignataire de Saverne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité

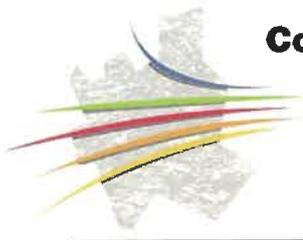
Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **13 JUN 2024**

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation Vendredi 31 mai 2024

DCC 1236/06/2024

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 06 juin 2024**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

Présents ou représentés 36

HIPP Alain, SCHÖLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, WALCK Christian (représentant de GUERREIRO Jérôme), LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 03

ZIMMERMANN Virginie (à SCHMITT Élodie), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique),

Absents, excusés 02

TAESCH Françoise, HATT René

Secrétaire de séance PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1^{er} Vice-Président

7. Finances Locales

7.10 Divers

Centre Aquatique Atoo-o : création de tarifs pour le mois de juin 2024

En prévision de potentiels retards au niveau des travaux du Centre Aquatique, nous avons prévu un planning d'aquagym et de cours collectifs enfants « allégé ».

Les travaux ayant été effectués dans les délais impartis, il est proposé de rajouter des séances d'aquagym et des cours collectifs enfants pour terminer l'année scolaire 2023-2024.

Il est ainsi proposé de créer des tarifs préférentiels uniquement valables au mois de juin 2024 comme suit :

- Tarif unitaire d'aquagym : 10 €/ séance
- Forfait de 3 séances de cours collectifs enfants : 16 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE** la création de tarifs préférentiels au Centre Aquatique Atoo-o **uniquement valables durant le mois de juin 2024** comme suit :

- Tarif unitaire d'aquagym : **10 €/ séance**
- Forfait de 3 séances de cours collectifs enfants : **16 €**

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

13 JUIN 2024

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation Vendredi 31 mai 2024

DCC 1237/06/2024B

ANNULE ET REMPLACE
DCC 1237/06/2024 ENVOYÉE LE
13/06/2024

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du jeudi 06 juin 2024

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 36

Présents ou représentés 36

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, BRAUN Cécile, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, DURR Carine, KAUFFMANN Jean-Luc, GILLIG Anne, WILLER Emmanuel, SCHWEITZER Gérard, LENTZ Patrick, WALCK Christian (représentant de GUERREIRO Jérôme), LENGENFELDER Daniel, MEHL Raphaël, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, KREBS Jeannot, SCHMITT Élodie, FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 03

ZIMMERMANN Virginie (à SCHMITT Élodie), LUTZ Christophe (à BRAUN Cécile), RIEHL Bernard (à ERNEWEIN Véronique)

Absents, excusés 02

TAESCH Françoise, HATT René

Secrétaire de séance PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, 1^{er} Vice-Président

4. Fonction publique

4.2 Personnels contractuels

Modification de la Durée Hebdomadaire de Service (DHS) du poste d'Adjoint d'Animation affecté au Service Environnement (Ambassadeur de la Prévention des Déchets)

Il est proposé de répondre favorablement à la demande de l'agent et de modifier la Durée Hebdomadaire de Service (DHS) du poste d'Adjoint d'Animation affecté au Service Environnement (Ambassadeur de la Prévention des Déchets) de 35/35^{ème} à 31,5/35^{ème} à compter du 15 juin 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE MODIFIER** le poste d'Adjoint d'Animation affecté au Service Environnement (Ambassadeur de la Prévention des Déchets) de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, actuellement basé sur un coefficient d'emploi de 35/35^{ème}.
- **PRÉCISE** que le nouveau coefficient d'emploi de ce poste sera de **31,5/35^{ème}** à compter du **15 juin 2024**.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place de cette modification de durée hebdomadaire de service.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire le **18 JUIN 2024**

Le Président

Le Secrétaire

